



**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU
CONSEIL MUNICIPAL DE MEINIER
du 18 avril 2024**

Présents

Exécutif	MM.	Alain Corthay	maire
		Marc Jaquet	adjoint
	Mme	Coranda Pierrehumbert	adjointe
Bureau du Conseil	MM.	David-Peter Lê	président
		Denis Jotterand	secrétaire du Bureau
Conseillères municipales	Mmes	Simona Korff, Paola Sanz Velasco, Ania Schwab, Valérie Sella	
Conseillers municipaux	MM.	Nicolas Baltassat, José Burgos, Enrico Castelli, Yannick Dupraz, Didier Martin, Stéphane Morand	
Personnel communal	M.	Michel Vazquez	secrétaire général
	Mme	Virginie Favre	comptable
Procès-verbaliste	Mme	Emmanuelle Maia	
<u>Absent-e-s excusé-e-s</u>	Mme	Sylvie Barbat, Caroline Desbiolles, Line Müller	conseillères municipales
	MM.	Christophe Berthelet	vice-président
		Boris Aellen	conseiller municipal

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 7 mars 2024
2. Communications du Bureau du Conseil
3. Communications de l'Exécutif
4. Rapports des commissions
5. Rapports des représentants au sein des commissions externes
6. Projet de délibération :
 - **2024-03** : Ouverture d'un crédit d'investissement d'un montant brut de Fr. 60'000.- TTC pour le remplacement des installations d'éclairage intérieures de la Mairie, sise au 17, route de Gy, parcelle n° 1396
7. Présentation des comptes 2023
8. Divers.

Le Président ouvre la séance à 20h15 et annonce les personnes excusées.

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 7 mars 2024

Le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 mars 2024 est approuvé avec remerciements à son auteur.

2. Communications du Bureau du Conseil

Le Président a reçu un courriel de Simona Korff qui aimerait revenir sur certains points discutés lors de la précédente séance. Il lui donnera exceptionnellement la parole en premier au point 8.

3. Communications de l'Exécutif

a) Projet Courtis 19

Le Maire annonce que suite au préavis défavorable rendu par la commune pour cette demande d'autorisation de construire, les architectes ont sollicité l'Exécutif qui les a reçus, avec Pascal Tanari, à la Mairie. Ils sont revenus sur un des éléments évoqués dans le préavis de la commune, à savoir le côté massif et imposant du bâtiment projeté. Selon les architectes, ce bâtiment n'est pas si imposant puisque le faîte du toit est aligné sur les constructions autour ; il n'est donc pas plus haut que les autres, explique **le Maire** en présentant un croquis. L'Office du patrimoine et des sites (OPS) souhaite que la toiture au-dessus des terrasses soit avancée jusqu'au ras des façades. L'OPS demande également une autre implantation du bâtiment, qui perdrait alors en qualité de vie pour ses habitants.

Lors de cette rencontre, les mandataires n'avaient pas encore été informés des oppositions déposées par les riverains.

L'Exécutif a beaucoup insisté sur la problématique de mobilité. Les architectes ont indiqué que les camions passeraient par le chemin des Courtis, via la route de Gy, et pas par le chemin de la Réтуelle. Le stationnement inquiète aussi les autorités. Car l'ascenseur à voitures et le parking souterrain risquent d'être compliqués pour les visiteurs qui pourraient saturer le chemin des Courtis, voire le quartier. Le projet prévoit 8 appartements en PPE (3, 4 et 5 pièces). Les architectes n'ont pas de solution alternative de stationnement sur la parcelle.

b) Convention FITIAP-Communes

Les magistrats de Meinier et de Collonge-Bellerive se sont réunis pour leur séance semestrielle. Celle-ci portait sur une convention tripartite entre les deux Communes et la FITIAP concernant l'entretien des aménagements extérieurs, l'idée étant que la Fondation mandate des entreprises pour gérer les routes, les bords de routes, les espaces verts qui, normalement, reviennent de fait aux communes (charges d'entretien). La Commune ne recevant pas de participation sur les bénéfices de la FITIAP, contrairement à la FIM, une diminution des charges via cette convention était une solution intéressante. Un autre point de la convention concerne de futurs investissements possibles pour des routes, des éclairages publics ou autres. La convention, après plusieurs années de travail, a été signée par toutes les parties.

Le Maire n'est pas revenu sur la prise de position des représentants de Collonge-Bellerive au sein de la FITIAP par rapport à M. Mermaz / Serrurerie 2000.

La modification de zone (MZ) du centre sportif a aussi été évoquée lors de cette séance. Cette demande, qui émane surtout de Collonge-Bellerive, concerne les bâtiments qui devraient

être construits dans l'enceinte du CSR, en particulier une nouvelle halle de sports et des vestiaires, non les terrains en tant que tels. Collonge-Bellerive, qui avait déjà pris à sa charge le coût de la demande de renseignement (Fr. 250'000.-), réglera la facture de M. Bugna (environ Fr. 30'000.-) relative aux frais à engager pour formaliser la demande de MZ auprès du département et, à terme, du Grand Conseil.

c) **Tarnovita**

Gilles Marti, Maire de Puplinge et son épouse ont, pendant leurs vacances, traversé le village roumain de Tarnovita. **Le Maire** présente quelques photographies transmises par Gilles Marti, dont le panneau d'entrée du village qui mentionne : « village parrainé par la Commune de Meinier -Suisse ». Marc Jaquet avait participé à ce voyage, à l'époque.

Marc Jaquet confirme qu'ils avaient été cinq Meinites à partir à Tarnovita en 1991, après la chute de Ceausescu, dans le cadre de l'opération Villages roumains : Jean-Jacques Chollet, Marie-Rose Charvoz, Jean-Jacques Béné, Guy Jotterand et lui-même. Les quelques jours passés là-bas, durant lesquels ils avaient financé l'électricité et le pont en bois qui séparait le village en deux, lui ont laissé d'excellents souvenirs.

À la demande de **Simona Korff**, **Marc Jaquet** explique qu'un grand élan humanitaire avait été initié après la chute du dictateur. Les communes suisses avaient la possibilité de parrainer des villages roumains. La commune de Meinier s'était vu attribuer le village de Tarnovita (la commune de Jussy avait fait de même pour un autre). Les Meinites avaient remis aux 300 familles un petit sac avec des produits de première nécessité, notamment une ampoule, un savon, etc. Ils avaient aussi apporté des fournitures scolaires pour l'école et une grande caisse de produits médicaux pour un hôpital voisin.

Une association s'était ensuite créée pour continuer à soutenir les habitants de Tarnovita, dont certains étaient à leur tour venus en Suisse. Le soutien s'est essoufflé au bout d'une vingtaine d'années.

d) **Jardins familiaux**

Le Maire présente une photo panoramique des parcelles et des jardins collectifs qu'il a prise ce week-end lors de l'inauguration à laquelle participait l'Exécutif in corpore (repas canadien et petite partie officielle). Environ 80 personnes ont travaillé toute la journée dans une très bonne ambiance. C'est une belle aventure qui commence !

e) **Le Coin du Centre**

Le Maire a participé tout à l'heure au vernissage de l'exposition de Medine Nil Özen, qu'il recommande chaleureusement. Cette famille, hébergée par Simona Korff, avait dû quitter la Turquie après des persécutions, et a vécu un parcours migratoire assez douloureux.

Medine Nil Özen, qui a déjà fait trois expositions très différentes, présente cette fois des broderies assez exceptionnelles.

f) **Bancomat**

La Commune a reçu en fin de journée une information réjouissante concernant l'autorisation de construire relative à l'installation du bancomat. Le mandataire a reçu tous les préavis favorables ou favorables sous conditions. La décision définitive devrait arriver d'ici une quinzaine de jours. Aucun des services de l'État n'a vu d'un mauvais œil cette installation. Le bancomat sera commandé à la Raiffeisen après réception de la synthèse des préavis.

g) Sortie des aînés

Coranda Pierrehumbert annonce le programme de la prochaine sortie des aînés, fixée au 23.5.2024 : visite du portail de la science, au CERN, puis repas au restaurant Le Vieux Bois.

h) CERN

Les communes ont reçu une invitation à la séance d'information qui aura lieu le 24.4.2024 de 18h à 20h au portail de la science. Cette séance, ouverte à toute la population, s'inscrit dans le cadre du dialogue du CERN en vue de développer ses activités. Le CERN partagera les résultats préliminaires du nouvel anneau (FCC) à mi-parcours des études de faisabilité et présentera des études complémentaires en cours. Les élus voudront bien faire part de leur intérêt à Michel Vazquez. La directrice du CERN fera une présentation technique, conclut **Coranda Pierrehumbert**.

i) FITIAP – Inauguration du parc

Marc Jaquet indique que l'inauguration du parc créé par la FITIAP dans la ZIAP, à proximité de Rouelbeau, est fixée au 19.9.2024 à 18h. Les Exécutifs et Conseils municipaux des deux communes sont invités.

j) Gardes ruraux

Un nouveau garde rural a été engagé à 60 % ; il succédera à Marion Travagli, qui travaillait à 10 %, ce qui permettra un plus grand potentiel de surveillance. Laurent Travagli, qui bénéficie d'une expérience d'agent de sécurité, pourra répondre aux attentes des communes qui souhaiteraient, après trois années de pédagogie et de prévention, passer à une phase plus répressive. Une autre candidature avait été retenue à l'origine, mais les conditions de cette personne ne correspondaient pas au budget.

4. Rapports des commissions**a) Bâtiments, Assainissement, Routes & Agriculture (BARA)**

En l'absence de Christophe Berthelet, **Marc Jaquet** indique que la BARA s'est réunie lundi. L'appel d'offres relatif au cimetière vient de partir ; la commission attend maintenant le retour. Les travaux pourraient commencer début juin.

Compte tenu des travaux précités, la Commune a écrit aux quelques familles dont les tombes ne sont pas aux normes (plantations en dehors des tombes ou grands arbres).

Christophe Berthelet fera un rapport complet lors de la prochaine séance.

b) Cohésion sociale & Culture (COSOC)

Valérie Sella donne lecture de son rapport.

La commission s'est réunie le 19 mars dernier.

La soirée impôts pour les jeunes organisée le 14 mars en collaboration avec Gy et Jussy s'est bien déroulée. Il y avait 8 participants de Meinier et 2 de Gy.

Medine Nil Özen vous propose ses œuvres « une touche de broderie » du 18 avril au 28 avril à la galerie Le Coin du Centre.

Une heure musicale sera en outre proposée le samedi 27 avril à 16h avec Michel et Sophie Tirabosco.

- ☑ Le 20 mars s'est tenue l'assemblée générale du Club des Aînés à laquelle Marc Jaquet et moi-même avons assisté. Les finances du club sont saines et le comité propose toujours des activités diverses et variées auxquelles les aînés participent avec beaucoup d'enthousiasme.

À noter que Gilbert Calame a quitté le comité et que deux nouveaux membres l'ont intégré. Il s'agit de Thang Vo Van qui s'occupera du site internet et de Michel Périllat qui assurera la liaison avec la Mairie.

- ☑ La commission continue également à travailler sur des projets culturels ainsi que sur l'évaluation des soutiens à diverses associations.

c) Développement durable, Environnement & Communication (DEC)

Simona Korff donne lecture de son rapport.

La commission s'est réunie une fois le 26 mars 2024.

- ☑ En début de commission, Naser Yassine, l'étudiant de l'HEPIA, a présenté son travail de Bachelor sur la régénération des sols des lots communaux en présence des membres de la DEC, de la BARA, de certains autres membres du Conseil municipal et de Christian Meisser. La présentation a été accueillie avec enthousiasme et a suscité un grand intérêt en générant beaucoup de questions pertinentes et stimulantes. Ensuite, il a été unanimement convenu de continuer la collaboration avec l'HEPIA pour l'élaboration d'une charte incitative (BARA) et de reprendre contact avec Naser Yassine afin qu'il puisse nous remettre une synthèse de son travail pour l'Agenda 2030 communal (DEC).
- ☑ Après le départ des membres de la BARA, la commission a continué la finalisation de l'Agenda 2030 communal et le sous-groupe de travail « Charte des jardins » a présenté le programme et le flyer pour l'événement qui aura lieu le 25 avril 2024. Il reste encore des places, et nous invitons tous ceux qui souhaiteraient favoriser la biodiversité dans leur jardin ou sur leur balcon à s'inscrire.

d) École, Jeunesse & Citoyenneté (EJC)

Ania Schwab donne lecture de son rapport.

La commission s'est réunie hier soir, mercredi 17 avril. Nous avons traité des objets suivants :

- ☑ Les dates des différentes AG : La Rampe, le 24 avril ; l'APEM le 29 avril ; la Ludo le 8 mai ; le Petit Gourmand le 15 mai.
- ☑ Le repas avec les enseignants aura lieu le 30 avril au restaurant du Tilleul.
- ☑ Le cadeau que les 8P recevront lors des promotions a été choisi ; il reste néanmoins à organiser le repas servi à cette occasion.
- ☑ La sortie ados est prévue le 21 septembre.
- ☑ **José Burgos** annonce que le comité manifestation de l'USM souhaite faire lui-même une grande partie du repas, comme à l'époque. Le comité de l'USM validera lundi la proposition suivante : saucisses, frites, salades et hamburger préparés par le foot. Un second food-truck de type asiatique ou autre est recherché (toute bonne idée serait la bienvenue) afin de répondre au débit important lors des promotions. Une quarantaine à une cinquantaine de personnes seront sollicitées pour cette manifestation. Deux files d'attente sont prévues pour le repas.

d) Finances (FIN)

Enrico Castelli indique que la FIN s'est réunie en mars dernier. Pour ne pas couper l'herbe sous le pied du Maire, qui présentera les comptes 2023 au point 7 de la présente séance, il s'abstient de donner lecture de son rapport (nb : inséré ci-dessous).

La commission s'est réunie le 27 mars pour l'examen des comptes 2023 et a approuvé ces derniers. Comme toujours, j'adresse mes vifs remerciements à Virginie Favre pour son travail et ses explications claires et précises.

- Avec un total des charges de Fr. 9'092'930.83 et un total des revenus de Fr. 9'184'945.08, les comptes 2023 présentent un résultat positif de Fr. 92'114.25.
- Le résultat positif enregistré est d'autant plus réjouissant que des amortissements complémentaires votés l'automne dernier à hauteur de Fr. 960'276.31 ont été réalisés.
- Le total des revenus est plus élevé qu'attendu (+ Fr. 464'345.08). Cette hausse est principalement due à une progression des rentrées fiscales et des contributions reçues de l'État.
- Concernant les charges, elles sont maîtrisées (- Fr. 692'154.69) comparées au budget 2023, mais légèrement plus élevées par rapport aux comptes 2022 avec une augmentation de 1,41 %.
- Les charges courantes ont pourtant diminué de Fr. 220'000.-, mais les charges dites de transfert ont augmenté de Fr. 335'000.-. Pour rappel, ces charges concernent l'ensemble des fonds versés à d'autres institutions (FASe Fr. 22'000.- ; SIACG Fr. 20'000.-, SIS Fr. 16'000.-, etc.) pour leur fonctionnement. La Commune a ainsi une marge de manœuvre réduite, voire nulle pour maîtriser ces dépenses.
- Les investissements pour l'année 2023 se sont élevés à Fr. 1'050'837.25 et les subventions reçues à Fr. 536'930.80. Le résultat net des investissements s'est ainsi fixé à Fr. 513'906.45, montant bien en dessous des années précédentes. Cela permet de diminuer l'endettement net de la Commune qui est assez important depuis la construction de l'école.

e) Manifestations, Sport & Évènements (MASE)

En l'absence de Sylvie Barbat, **Denis Jotterand** indique que la MASE s'est rencontrée le 8 avril.

- Lors de cette séance, nous avons détaillé les préparatifs pour le 1^{er} août et réexaminé les modalités de nettoyage de la vaisselle réutilisable.
- Pour ce qui est du voyage du Conseil, nous avons fait le point sur le programme.

5. Rapports des représentants au sein des commissions externes**a) FIM**

Enrico Castelli donne lecture de son rapport.

Lors de la séance du 19 mars 2024, les comptes 2023 ont été examinés et approuvés par le Conseil de Fondation. Le résultat de l'exercice est positif avec un montant de Fr. 624'432.-. Considérant le projet route de Gy 28 en cours, la Commune a accepté qu'il n'y ait pas de versement en sa faveur pour l'année 2023.

Un second point est consacré à l'emprunt bancaire pour financer le projet route de Gy 28. Plusieurs banques ont été contactées et le Conseil examine différents paramètres tels que les taux, les durées, l'obligation ou non de faire des amortissements et une éventuelle

répartition ou non de l'emprunt auprès de plusieurs banques. Le Conseil de Fondation donne mandat au Bureau de poursuivre les négociations avec les banques et de finaliser l'emprunt sur la base des orientations données par le Conseil.

Toujours concernant le projet route de Gy 28, il est pris connaissance du devis général avec le 60 % des soumissions adjudgées. Certains lots tels que le gros œuvre béton sont plus chers que prévu, d'autres comme le gros œuvre bois sont moins onéreux. Le devis général subit une légère augmentation de Fr. 290'490.- mais reste globalement dans la cible.

Enfin, pour répondre à deux questions du Conseil municipal, des toilettes publiques sont désormais prévues dans le projet, d'une part, et le panneau d'affichage qui est fixé sur le mur à l'entrée de la Poste sera maintenu jusqu'à la démolition de l'immeuble, d'autre part.

b) FITIAP (Fondation de la Pallanterie)

Enrico Castelli donne lecture de son rapport.

Au cours des séances du 24 janvier et du 28 février, les sujets suivants ont été principalement traités :

- À la suite de la signature d'une lettre d'intention entre la Fondation et Serrurerie 2000, les négociations et discussions pour mettre en œuvre l'extension de Serrurerie 2000 et la mise en place d'une PPE se poursuivent sur les aspects légaux mais aussi architecturaux et techniques. Des délais sont articulés dans la lettre d'intention et un avant-projet devrait être encore présenté avant l'été.
- Les études pour le projet de développement immobilier du Groupe Konstructa avancent et le projet semble désormais véritablement coordonné avec le projet d'agrandissement du Cercle des Agriculteurs. Une présentation complète des projets par les architectes est agendée à l'ordre du jour de la séance du Conseil du 1^{er} mai 2024.
- Une nouvelle actualisation du système de contrôle interne (SCI) a été examinée et validée.
- La Fondation a été approchée par la société Hach Lange, locataire dans le bâtiment P6, pour effectuer des travaux afin de faire face à la chaleur dans leurs locaux en période estivale. Les travaux, à savoir notamment l'installation d'une ventilation double flux et l'automatisation des stores de façades amenant une plus-value durable pour le bâtiment, la Fondation approuve une enveloppe de Fr. 300'000.- pour financer les travaux.
- Dans le contexte des plans climat fédéral et cantonal, la Fondation a son rôle à jouer. À cette fin, la Fondation va travailler sur un « Plan climat FITIAP » autour de trois objectifs :
 1. L'optimisation et la transition énergétique des bâtiments et des infrastructures.
 2. Le transfert modal et la mobilité douce au sein de la ZIAP.
 3. La stratégie d'arborisation et de végétalisation du territoire de la ZIAP.
- Pour mettre en œuvre les objectifs du « Plan climat FITIAP », le Conseil valide la création d'une nouvelle commission.

Yannick Dupraz demande si Serrurerie 2000 ne construira que sur le territoire de Meinier.

Enrico Castelli répond par l'affirmative.

Cela résoudra donc le différend entre Collonge-Bellerive et Serrurerie 2000 ? demande encore **Yannick Dupraz**.

Le Maire rappelle qu'à cause de la position de Collonge-Bellerive, Serrurerie 2000 a failli quitter la ZIAP. Le Bureau a finalement rattrapé cette affaire et permis de trouver une

solution. Sans le travail préalable des membres de Meinier, Serrurerie 2000 aurait déménagé. Or, cette entreprise est un gros contribuable de la Commune au niveau des personnes morales. Serrurerie 2000 se maintiendra donc sur Meinier même si, pendant les travaux d'agrandissement, M. Mermaz devra temporairement déplacer ses activités.

Enrico Castelli ajoute que Serrurerie 2000 occupera l'essentiel de la PPE. Mais d'autres entreprises pourraient peut-être trouver à se loger dans la partie arrière du bâtiment ; des négociations sont en cours.

c) Fanfare

Enrico Castelli donne lecture de son rapport.

L'Assemblée générale ordinaire de la Fanfare s'est tenue le 21 mars. À cette occasion, les comptes 2023 et les différents rapports du Comité ont été approuvés et les membres du Comité ont été reconduits dans leurs fonctions. Le Président actuel, Alexandre Guntz, a exprimé sa volonté de remettre la Présidence l'année prochaine.

Pour rappel, le prochain concert annuel se tiendra à la salle communale le samedi 4 mai à 19h.

d) Groupement du CSR (Centre sportif de Rouelbeau)

José Burgos indique que le comité du GICSR s'est réuni le 14 mars 2024. Les thèmes qui ont été abordés lors de cette séance sont les suivants.

Les comptes 2023 du GICSR ont été présentés et validés à l'unanimité par le groupement. Ils sont conformes au budget à Fr. 900.- près. Ces comptes sont intégrés dans les comptes de la Commune qui seront présentés sous le point 7.

Un état d'avancement de l'étude sur la transformation du terrain synthétique du terrain A a été communiqué.

- Les sondages réalisés aux abords du terrain A ont démontré que la pollution des terres était moyenne à légère.
- Selon les analyses, les collecteurs qui sont aux abords toujours du terrain A sont obstrués. Des investigations supplémentaires seront réalisées pour les dégager.
- La préparation du dossier de demande d'autorisation pour la transformation du terrain A en synthétique est à bout touchant.
- Une mise à jour de l'estimation financière pour la rénovation de l'éclairage a été effectuée. Le montant s'élève à environ Fr. 798'000.-, dont Fr. 82'000.- pour l'étude. Cette estimation est principalement liée au remplacement des deux énormes mâts par quatre petits (12 leds/mât).
- L'idée est de décorréliser la demande d'autorisation pour le terrain synthétique de celle de l'éclairage. Dès réception de cette dernière, l'idée est d'enchaîner sur celle pour l'éclairage.
- Une présentation de l'architecte au Conseil municipal pour la rénovation de l'éclairage aura lieu lors de la prochaine séance.

Le tennis club de Meinier a réitéré ses remerciements (pour le nouvel éclairage) à la commune et au CSR lors de l'Assemblée générale du club.

Une demande a été faite par le Restaurant le Rouelbeau pour l'installation d'un four à pizzas qui nécessitera quelques travaux. Les travaux, si le projet va de l'avant, seront pris en charge par le GICSR et par le restaurant.

Le projet devrait aller de l'avant.

La commune de Jussy a contacté les communes avoisinantes pour un projet privé autofinancé pour l'installation d'un padel.

A priori, le CSR n'est pas à l'aise avec cette solution privée. Par contre, le CSR se renseignera et évaluera cette possibilité prochainement, tant du côté financier que des implications liées à cette éventuelle installation.

e) **Communes-École**

Paola Sanz Velasco indique que le comité de Communes-École ne s'est pas encore réuni.

f) **GIPE** (Groupement intercommunal de la Petite enfance de Gy, Jussy, Meinier et Presinge)

Nicolas Baltassat donne lecture de son rapport.

Le Conseil du GIPE s'est réuni le lundi 15 avril à 19h à la Mairie de Meinier. Lors de cette séance :

- Les comptes au 31 décembre 2023 ont été présentés et approuvés.
- Corinne Gicquel, directrice de la crèche, et Sophie Chenevard, adjointe pédagogique, ont fait le point sur la crèche :
- Après un début d'année scolaire un peu mouvementé compte tenu de la nouvelle structure de la crèche et de l'augmentation du nombre de places, l'équipe a su rapidement trouver ses marques et l'évolution est maintenant tout à fait positive.
- Corinne Gicquel et Sophie Chenevard ont aussi partagé avec nous le rapport d'activité 2022-2023 et le retour sur les entretiens annuels des collaboratrices et collaborateurs de la crèche pour l'année scolaire en cours. Ces documents sont à votre disposition si vous le souhaitez.

g) **Pompiers.**

En l'absence de Sylvie Barbat, **Denis Jotterand** donne lecture de son rapport.

L'activité des pompiers est plutôt calme en cette période, au niveau des interventions, ce qui est assez réjouissant, mis à part une alarme pour un feu d'atelier au chemin de Beaupré à Gy. Un exercice d'entraînement pour les PRU (points de rencontre d'urgence) a été mis en place en février. Au mois de mars, quatre exercices de groupe ont été réalisés sur le même site, quatre soirs de suite.

6. **Projet de délibération**

- **2024-03** : Ouverture d'un crédit d'investissement d'un montant brut de Fr. 60'000.- TTC pour le remplacement des installations d'éclairage intérieures de la Mairie, sise au 17, route de Gy, parcelle n° 1396

En l'absence de toute remarque ou question, **le Président** résume la délibération et propose de passer au vote.

- ▶ **Le Conseil vote et l'accepte par 10 voix pour, 0 voix contre et 1 abstention sur 12 CM présents.** (*délibération votée en annexe*)

7. Présentation des comptes 2023

Pendant que les élus reçoivent les comptes de fonctionnement 2023 (version 6F et 3N, assortie d'annotations pour une meilleure compréhension), ainsi que les investissements, **le Maire** remercie chaleureusement Virginie Favre pour la qualité de son travail.

Les 17 annexes obligatoires seront transmises aux élus par e-mail et les comptes 2023 seront votés dans leur version synthétique (2F 2N), lors de la prochaine séance du Conseil municipal.

Les élus recevront également les comptes du GIPE (pour information), de la FITIAP, du CSR et de la FIM (soumis à la validation du conseil).

Le Maire présente oralement les éléments qui figureront dans le message de l'Exécutif dans les comptes 2023 (annexe 1).

En mai 2022, le Conseil municipal avait voté un budget 2023 déficitaire. Or l'année 2023 se solde sur un excédent de recettes de Fr. 92'114.25. Cette bonne nouvelle s'explique premièrement par une maîtrise des dépenses, avec une économie de près de Fr. 692'000.- pour laquelle il félicite les uns et les autres et, deuxièmement, par une augmentation d'environ Fr. 464'000.- des revenus (revenus fiscaux supplémentaires et contributions reçues par l'État, en particulier par le biais des péréquations intercommunales).

Le total des charges s'élève à Fr. 9'092'830.83 (dont Fr. 960'276.31 d'amortissements complémentaires réalisés, conformément au vote, en décembre dernier, du Conseil municipal), le total des revenus à Fr. 9'184'945.08.

En comparaison avec l'exercice précédent, les dépenses restent stables. Si les charges courantes ont diminué de Fr. 220'000.-, les charges de transfert ont malheureusement augmenté de Fr. 345'000.-. Les revenus ont quant à eux diminué de 4,7 % (en 2022, la Commune avait bénéficié d'une rentrée fiscale exceptionnelle due à des correctifs importants de l'AFC). Il faut toutefois constater une progression constante de revenus fiscaux pérennes au niveau des PP et des PM, ce qui est réjouissant.

Le Maire commente les rubriques les plus importantes des comptes de fonctionnement 2023 et répond à une question de **Yannick Dupraz** concernant des projets de panneaux solaires photovoltaïques afin de niveler les charges d'électricité.

Il rappelle que la capacité de ces panneaux a été doublée, sur le toit de la nouvelle école. Mais force est de constater que, depuis le début de l'année, la production est très faible et largement insuffisante pour répondre aux besoins des PAC, de la ventilation et des éclairages.

Virginie Favre ajoute qu'un bon mois, la Commune touche entre Fr. 300.- et Fr. 400.- de la part de SIG pour les kWh renvoyés dans le réseau.

Yannick Dupraz évoque un argument des entreprises qui démarchent actuellement les privés, à savoir que les propriétaires de telles installations devraient être bénéficiaires, ou au pire parvenir à l'autoconsommation.

Le Maire explique que la Commune devrait amortir cette installation en 15 ans ; le besoin énergétique est trop important pour que les panneaux soient amortis plus vite. Pendant la saison chaude, le surplus d'électricité produit repart dans le réseau.

José Burgos ajoute que pour les petits immeubles, les panneaux solaires photovoltaïques sont couplés avec des PAC air/eau ou une sonde géothermique. Ceux-ci ne sont jamais une solution unique, pour les bâtiments. De plus, l'électricité ne se stocke pas.

Le Maire rappelle que les toits du nouveau quartier de La Poste seront recouverts de panneaux solaires photovoltaïques et de panneaux thermiques, couplés avec des PAC. Concernant l'école, le résultat est un peu décevant.

À l'issue de cette présentation des comptes de fonctionnement, **le Maire** remercie Virginie Favre pour son excellente gestion des comptes de la Commune, et la FIN d'avoir validé ces comptes lors de sa dernière séance. Il présente ensuite les investissements 2023, **Coranda Pierrehumbert** et **Marc Jaquet** dispensant quelques explications complémentaires.

Yannick Dupraz constate que la participation au fonctionnement du jardin d'enfants de Jussy ne s'élève qu'à Fr. 30'000.-.

Le Maire indique que ce montant correspond aux places utilisées par la commune pendant quatre mois (septembre à décembre 2023). Seuls quatre petits Meinites sont inscrits au jardin d'enfants pour l'année 2023-2024. Un rappel pour les inscriptions au jardin d'enfants paraîtra dans le prochain Meinier infos.

Le Président demande si les jardins familiaux rapporteront un retour sur investissement à la Commune.

Le Maire précise que la Commune a remis le terrain à l'association qui le gère de manière autonome.

8. Divers

a) Voyage de fin de législature du Conseil municipal

Simona Korff : J'aimerais revenir sur le voyage de fin de législature et plus particulièrement sur le résultat du vote. Je regrette vivement ce choix collectif pour deux raisons, le climat et surtout pour la cohésion de groupe au sein du conseil.

Pour le climat, d'abord, parce qu'il va à l'encontre des objectifs de l'Accord de Paris, et plus localement il va à l'encontre du plan climat cantonal sur lequel nous nous alignons en tant que Commune et sur lequel s'aligne l'Agenda 2030 communal. Un plan climat cantonal qui avait été présenté au conseil l'année dernière par Damien Gumy. Il n'avait pas fait allusion à la mobilité aérienne, qui n'est pas de compétence communale, mais il y a la fiche 2.9 (<https://www.ge.ch/document/24973/annexe/1>) qui est dédiée à la réduction des gaz à effet de serre liés au trafic aérien des Genevoises et des Genevois, que nous sommes, mais surtout que nous représentons avec un devoir d'exemplarité en tant qu'élus. En revanche, il a été question de mobilité aérienne à la formation climat proposée par l'ACG qui est destinée à tous les élus du canton :

https://www.acg.ch/sites/www.acg.ch/files/Formation%20Climat_filage%20complet.pdf

Lors de cette formation, plusieurs courbes d'émissions de CO₂ au niveau cantonal ont été présentées et pour la plupart elles évoluent dans le bon sens, à l'exception de la courbe de la mobilité aérienne qui augmente drastiquement depuis les années 2000. En tant que Commune nous n'avons en effet aucune compétence en la matière, par contre en tant qu'élus nous avons le pouvoir décisionnel de choisir de ne pas prendre l'avion pour ce voyage de fin de législature ou plus généralement de ne pas choisir l'avion pour nos déplacements de fonction.

Je me permets de rappeler également que le 7 avril, la Cour européenne des droits de l'homme a condamné pour la première fois un pays pour « inaction climatique », la Suisse, ce qui veut dire que dorénavant la Suisse devra redoubler d'efforts pour lutter contre le dérèglement climatique.

Deuxièmement, je regrette surtout ce choix collectif au niveau de la cohésion de groupe. Nous nous connaissons depuis quatre ans et nous connaissons aussi nos différences, notamment en ce qui concerne la sensibilité face à l'urgence climatique. Je trouve donc dommage qu'au moment du vote, le choix se soit porté sur la destination en avion, donc clivante, plutôt que sur la destination en train qui aurait été consensuelle. Elle aurait été consensuelle, car elle tient compte des différences qui existent au sein de ce conseil et aurait permis au plus grand nombre de participer à ce voyage si important. Comme c'est d'ailleurs le cas pour les sorties du conseil. Le Maire nous a expliqué que les communes genevoises ont apparemment deux modes de procéder pour ces sorties, et Meinier fait le choix de prélever l'argent en amont pour inciter le plus de monde possible à participer à ces sorties. Je trouve ça très bien, mais je trouve très dommage que ce même état d'esprit, très louable, n'ait pas animé le choix de voyage de fin de législature.

Je regrette ce choix collectif, mais je le respecte, et au niveau personnel, j'assume pleinement ma décision, et mon mari se joint à moi dans ce choix, de renoncer avec grand regret à ce voyage. En effet, en tant que présidente de la DEC, je ne me vois pas présenter à la population l'Agenda 2030 communal qui met en avant nos efforts et nos actions pour diminuer l'empreinte carbone de la commune, tout en prenant l'avion pour le voyage de fin de législature. Un voyage que j'ai estimé approximativement à 25 tonnes de CO₂, la moitié du CO₂ que nous avons économisé en 2023 et qui nous avait valu le Trophée SIG (nous avons reçu ce Trophée pour une économie de 52 tonnes de CO₂).

J'aurais espéré en fin de législature et pour un voyage si important pour tout le monde, que nous puissions dépasser nos différences d'opinions afin de trouver une destination qui soit à la fois attrayante pour tout le monde et plus respectueuse du climat.

Le Maire, qui partage le souci de Simona Korff de trouver une solution consensuelle, remercie les concernés d'avoir proposé deux destinations au conseil. S'il est tout à fait d'accord avec le point de vue de Simona Korff, il est pour sa part moins arrêté sur les principes. En termes de cohésion sociale au sein du Conseil municipal, il se réjouissait de ce voyage en commun. Car malgré les divergences de vues entre les élus, il a plaisir à partager ces magnifiques expériences avec eux.

L'intervention de Simona Korff aurait dû intervenir avant le vote. Car le choix a été fait et devrait, par rapport aux organisateurs du voyage, être respecté en leur permettant d'aller de l'avant. Les élus opposés à ce mode de transport ont une position assez tranchée. S'il comprend tout à fait le calcul, les élus pourraient se permettre une digression car, comme indiqué par le WWF sur ses affiches, faire quelque chose pour la planète c'est prendre moins l'avion, pas ne plus prendre l'avion. D'autant qu'une législature, c'est long, l'investissement a été important pour chacun et les autorités ont traversé des moments difficiles, notamment le Covid-19.

Ce serait pour lui un plaisir de terminer cette législature avec un maximum d'élus. Car ce voyage n'est pas un but en soi, mais un moyen de resserrer les liens entre tous. Il serait personnellement très déçu si les intéressés n'y prenaient pas part. Il n'a pas envie que ce sujet, toujours très clivant, suscite des tensions jusqu'à la fin de la législature.

Paola Sanz Velasco relève qu'avant la création de la DEC, elle était une de ceux qui demandaient du respect et de la considération pour la nature. Les choses ont changé au fur et à mesure, par exemple les petites bouteilles en PET fournies pendant les séances du conseil ont été remplacées par des carafes. Elle est personnellement choquée par ce qu'il se passe et l'a exprimé à chaque fois. Car la démocratie maintient un équilibre entre les diverses forces et intérêts afin d'assurer la stabilité du système. Le Conseil municipal a étudié deux propositions, un voyage en train et un en avion, et a voté.

Les gens se posent actuellement des questions par rapport à ce jugement porté au travers des notes relatives au développement durable ou à l'écologie. Elle est la première à déplorer la déforestation, l'utilisation agressive et irrespectueuse des terres, le manque de respect ou de gratitude envers la nature, et donc de sa valorisation. Mais à qui revient-il de juger ? À Simona Korff ? À la Cour européenne des droits de l'homme ? À Yannick Dupraz ? Commencer à juger les gens à la tonne de CO₂, c'est très grave et cela la choque.

Elle souhaite aussi souligner que la science parle aussi d'un impact significatif sur le climat de la Terre dû aux variations de l'orbite terrestre et de l'inclinaison de son axe. Les cycles de Milankovitch sont connus pour influencer les ères glaciales et interglaciales sur des milliers à des millions d'années. Le regard des scientifiques peut dire tout et son contraire. Car la science parle également de changements plus globaux et universels qui nous échappent. Qui sommes-nous pour juger ce qu'il se passe ?

Simona Korff ne porte aucun jugement. Si elle regrette le choix collectif, elle respecte le côté démocratique de ce vote. Elle avait envie que ses regrets pour le climat soient entendus, mais aussi et surtout par rapport à la cohésion sociale. Son exemple avait pour objectif de donner une échelle par rapport aux 52 tonnes de CO₂ économisées en 2023, dont les élus sont probablement tous fiers. Elle ne juge personne et est pour une décision consensuelle. Car un choix qui tiendrait compte des différences permettrait peut-être à un plus grand nombre de personnes de participer à ce voyage de fin de législature.

Coranda Pierrehumbert trouve très intéressante l'expression des différents points de vue, perspectives, sensibilités. Ce qui la chagrine, c'est que toutes les personnes autour de cette table ont voyagé, dans leur vie. Le but de ce voyage n'est pas de finir ensemble, mais surtout de permettre à ceux qui continueront à travailler ensemble de pouvoir le faire d'une façon la plus sereine possible. C'est construire pour l'avenir qui compte.

Malgré leurs différences, chaque élu devrait être capable de prendre un peu sur soi et reconsidérer sa position. Pour l'avenir de ceux qui resteront et travailleront ensemble en dépit de ces différences, serait-il possible d'imaginer une solution médiane en donnant carte blanche aux organisateurs afin de formuler une autre proposition sans se figer sur une posture ?

b) Tennis club

Simona Korff transmet les demandes de Stéphanie Holzer, car les tables d'extérieur utilisées en été sont très dégradées et les trous centraux utilisés comme dépotoirs à mégots. De plus, il serait nécessaire d'installer des poubelles dans les vestiaires, particulièrement celui des femmes.

José Burgos suggère à Simona Korff de prier Stéphanie Holzer de le contacter directement.

c) Chemin des Combes

Simona Korff remonte les doléances d'habitants qui relèvent que le chemin des Combes n'a peut-être pas été fermé assez tôt, pour la migration des grenouilles. De plus, certaines personnes empruntent quotidiennement ce chemin à pied ou à vélo. Elles ne se sentent pas en sécurité avec la circulation des voitures, en semaine. Cette problématique pourrait-elle être évoquée au sein de la BARA ?

Marc Jaquet explique que la BARA en a discuté. Une signalétique vient d'être posée pour la fermeture du chemin les week-ends et jours fériés. Ce chemin entre deux axes est néanmoins assez utile, car il permet d'éviter la formation de bouchons au giratoire. Ce point sera évoqué

par Christophe Berthelet dans son rapport. Concernant les grenouilles, c'est l'OCAN qui gère en toute autonomie la fermeture du chemin.

Le Maire ajoute que ce chemin est évoqué depuis le début de la législature précédente. Si, auparavant, les voitures étaient très nombreuses sur cet axe de transit, ce n'est plus du tout le cas. Fermer définitivement le chemin des Combes engendrerait un report de trafic sur le chemin des Crêts-de-La-Capite également dommageable. Ce chemin, mais aussi tous les accès depuis le CSR, le Carre d'Amont et le chemin des Champs-de-la-Grange sont désormais fermés tous les week-ends et jours fériés. Beaucoup de mesures ont été prises pour réduire le flux des véhicules. Ce processus a abouti il y a deux mois après deux années de travail, il ne faudrait pas tout recommencer maintenant.

D'autant que le chemin des Combes se trouve en partie sur Collonge-Bellerive, conclut **Marc Jaquet**.

d) Arbres fruitiers des anciens jardins familiaux

Paola Sanz Velasco souhaiterait trouver une solution afin de transférer les arbres fruitiers qui se trouvent dans les anciens jardins familiaux.

Le Maire pense qu'il y aurait une possibilité le long du chemin d'accès à la déchetterie.

Marc Jaquet explique qu'il faudrait étudier leur état racinaire afin de déterminer la possibilité de les transplanter au moment du début des travaux. La question sera posée à Marc Zwahlen.

Coranda Pierrehumbert rappelle que l'équipe potager avait aussi prévu de planter des haies le long de la route.

e) Boîte aux lettres

Enrico Castelli demande si la Poste accepterait d'installer une seconde boîte aux lettres dans le village, plus centrale, afin d'éviter tout stationnement sauvage aux abords de la crêperie.

La question sera posée à la Poste, confirme **le Maire**.

Plus personne ne demandant la parole, **le Président** lève la séance à 22h35.

Prochaine séance du Conseil Municipal : jeudi 16 mai 2024 à 20h15

Le Secrétaire
du Bureau du Conseil Municipal

Le Président
du Conseil Municipal

.....

Denis Jotterand

.....

David-Peter Lê

Annexe : délibération votée

Meinier, le 16 mai 2024 /em



Délibération n° 2024-03

Ouverture d'un crédit d'investissement d'un montant brut de Fr. 60'000.- TTC pour le remplacement des installations d'éclairage intérieures de la Mairie, sise au 17, route de Gy, parcelle n° 1396

Vu la difficulté grandissante pour trouver sur le marché des éléments afin de remplacer les installations d'éclairage (néons ou autres) intérieures de la Mairie lorsqu'elles sont hors service, la consommation excessive des installations actuelles – qui datent de la transformation du bâtiment en 1990 – et l'inconfort oculaire occasionné par ces installations peu ergonomiques,

vu les différentes offres reçues des fournisseurs appelés à soumissionner et l'analyse des installations actuelles par un spécialiste,

vu l'article 30, al.1, lettres e et m et l'article 31 de la loi sur l'administration des communes (B 6 05) du 13 avril 1984,

sur proposition de l'Exécutif,

Le Conseil municipal décide à la majorité simple par 10 voix pour, 0 voix contre et 1 abstention sur 12 CM présents

- 2) D'ouvrir un crédit d'investissement d'un montant brut de Fr. 60'000.- TTC, dont à déduire des subventions éventuelles, pour le remplacement des installations d'éclairage intérieures de la Mairie, sise au 17, route de Gy, parcelle n° 1396 ;
- 3) De comptabiliser la dépense dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan de la commune de Meinier, dans le patrimoine administratif ;
- 4) D'amortir le montant de la dépense nette affectée au patrimoine administratif, après déduction de subventions éventuelles, en 10 annuités qui figureront au budget de fonctionnement sous le n° 0290.030.33004.00 dès l'année d'achèvement du projet, soit dès 2024 en principe ;
- 5) D'ouvrir à cet effet un crédit budgétaire supplémentaire 2024 de Fr. 6'000.- pour la charge d'amortissement ;
- 6) De couvrir ce crédit budgétaire supplémentaire par une économie équivalente sur d'autres rubriques de charges ou par des plus-values escomptées aux revenus, voire par le capital propre ;
- 7) D'autoriser le Maire à contracter, si nécessaire, un emprunt jusqu'à concurrence du montant de Fr. 60'000.- ;
- 8) De donner tout pouvoir au Maire pour signer si nécessaire les actes et pièces relatifs à cette opération.

Art. 25, al. 5 de la loi sur l'administration des communes (LAC) – Seuls des procès-verbaux approuvés sont le cas échéant communiqués au public en application de la loi sur l'information du public, l'accès aux documents et la protection des données personnelles, du 5 octobre 2001.

Art. 28, al. 2 de la LAC, pour les délibérations – L'affichage indique le dernier jour du délai pour la demande de référendum et rappelle aux électeurs le droit qu'ils ont de prendre connaissance du texte complet des délibérations, des plans d'affectation du sol, ainsi que les horaires et le lieu où ils peuvent être consultés.

Le délai pour demander un référendum expire le 5 juin 2024.

Meinier, le 26 avril 2024

Le Président du Conseil municipal
David-Peter Lè